

Etude des facteurs sociologiques et comportementaux
influençant la malpropreté publique
Etude EGERIE – Mars 2019

1. Introduction

Be WaPP a mandaté le bureau ÉGÉRIE RESEARCH pour réaliser une étude sociologique, psychologique et comportementale afin :

- de comprendre les causes qui incitent à l'abandon des déchets sauvages et de dépôts clandestins et de déterminer le profil des responsables de ces actes ;
- de dégager des pistes et leviers pour arriver à un changement de comportement pour réduire le phénomène de la malpropreté publique.

La mission a notamment consisté en :

- une revue bibliographique à propos des facteurs influençant les comportements inciviques, l'établissement de profils-types... ;
- une analyse de la problématique par les citoyens responsables d'incivilités (déchets sauvages - y inclus un point sur la problématique des mégots - et de dépôts clandestins) ;
- une analyse similaire mais, cette fois, sous le regard des experts et des professionnels de la répression.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, une revue bibliographique a été réalisée visant à regrouper les sources écrites par des auteurs, tant nationaux qu'internationaux, traitant des facteurs motivationnels, sociologiques et comportementaux influençant la malpropreté publique.

Dans un second temps, une étude qualitative a été menée avec pour objectif de comprendre et d'expliquer de façon approfondie le comportement des auteurs d'actes de malpropreté. Cette étude a été menée auprès de deux groupes-cibles: d'un côté, des experts et de l'autre, des citoyens auteurs d'incivilités.

En ce qui concerne le premier groupe-cible, 21 experts et professionnels (conseiller, inspecteur général, directeur régional, expert en environnement, directeur écologie,...) répartis sur l'ensemble de la Wallonie ont été interrogés lors d'entretiens individuels (en face à face ou par téléphone).

Pour ce qui est du second groupe-cible, un panel de citoyens âgés entre 18 et 65 ans (104 personnes), auteurs d'incivilités, ont participé à des groupes de discussion organisés dans différentes régions de Wallonie. Ces personnes ont été réparties en 13 groupes. Chaque groupe de 8 personnes s'exprimait sur un type de déchets (soit les déchets sauvages, soit les dépôts clandestins et mégots). Une attention particulière a été dévolue afin de faire en sorte qu'il existe au sein de chaque groupe une parfaite mixité d'âge, de genre, de statut socio-économique et de situation familiale ou de vie.

En amont des discussions de groupe, un premier contact téléphonique eut lieu avec chaque citoyen du panel permettant d'évaluer son degré de préoccupation par rapport à la problématique, de récolter des éléments de vécu personnel (exemples concrets d'actes de malpropreté commis, causes et motivations, situations et/ou circonstances, ...) et d'identifier des premières hypothèses quant à leurs motivations à être inciviques.

La discussion de groupe est une méthode qui favorise la dynamique d'échange et de production d'idées. Cette méthode permet de confronter les différents points de vue, d'enrichir le discours de chacun grâce à la dynamique de groupe (chaque « insight » en génère un autre), d'identifier ensemble les solutions et pistes d'action afin d'instaurer un changement de comportement permettant de réduire la malpropreté publique.

Les deux méthodes à savoir les contacts téléphoniques et les rencontres en groupe, sont utilisées en complémentarité car elles permettent d'équilibrer les informations collectées individuellement et celles collectées collectivement. La démarche permet aussi de valider ou d'invalider des hypothèses et d'utiliser le vécu personnel comme « relance » dans les groupes pour enrichir la discussion et les pistes de solutions.

3. Constats généraux

Au niveau de la revue bibliographique, même si la malpropreté est très certainement un sujet de préoccupation dans nos sociétés, l'analyse des sources met en lueur une littérature peu précise sur le sujet ; ainsi, la plupart des informations collectées abordent les deux thématiques phares de recherche (déchets sauvages et dépôts clandestins) sans en faire de distinction claire.

De plus, la plupart des sources de référence amène au constat que des solutions sont mises en place pour palier à la malpropreté publique et font état des actions de communication développées, sans réellement chercher à identifier les facteurs sociologiques et comportementaux qui motivent les actes inciviques.

Les interviews d'experts ont montré que, si nul n'est censé ignorer la loi, aujourd'hui son application est à géométrie variable d'une commune à l'autre. De manière générale, les individus sont davantage guidés par une vision de l'espace public qui leur sont personnelle, plutôt que par une volonté civique de connaître la loi et surtout de l'appliquer.

Toutefois, aux yeux des experts, lorsque les pouvoirs publics essaient de mettre en place de nouveaux lieux ou de nouvelles approches de collecte (comme par exemple des bulles à verre enterrées, des poubelles avec cendriers intégrés dans les rues commerçantes ou encore des poubelles publiques vidées régulièrement), cela génère de nouveaux comportements plus civiques de la part de la population. Ils confirment ainsi que lorsque les pouvoirs publics envoient un signal de changement les citoyens suivent.

La société actuelle vit une période de grands bouleversements au travers, d'une part, d'une forme d'individualisation à l'extrême de notre société et d'autre part, dans le même temps, d'une vision de plus en plus floue des engagements citoyens de chacun et des droits et devoirs qui y sont associés.

Pour les particuliers, l'espace public est souvent devenu un non-lieu, un espace où la responsabilité est devenue celle des pouvoirs publics et l'individu se borne à rester dans une attitude d'usager consommateur.

Les facteurs qui expliquent cette attitude s'analysent autour de la frontière qui s'est créée entre l'« intime » et l'« extime ». L'intime, c'est la sphère privée, là où les règles, les droits et devoirs sont clairs et impliquants. A l'opposé, l'extime est défini comme le « non intime », le dehors de chez soi qui s'apparente à un lieu non impliquant où la gestion est déléguée à d'autres et pour lequel les règles et lois sont devenues floues.

Le point de départ aux comportements engendrant des dépôts de déchets dans l'espace public touche tant à la psychologie et à la sociologie qu'aux approches environnementales : il s'agit d'une problématique intimement liée à un modèle de société au sein duquel la consommation est un moteur puissant d'identité.

Le modèle de consommation actuel commence néanmoins à être remis en cause pour aller vers un modèle où « consommer ne fait plus vraiment exister » et dans lequel l'individu se pose beaucoup de questions quant à la qualité de son alimentation et aux déchets associés à sa consommation.

En matière de lieux de dépôts, les experts confirment que le premier dépôt appelle souvent les suivants et les légitime. Ils soulignent l'émergence d'un comportement répréhensible dans les zones transfrontalières où les règles en vigueur peuvent être différentes (ex : France / Belgique) et où les populations limitrophes viennent déposer leurs déchets, dans des lieux considérés comme facilitant le dépôt et gérés par les pouvoirs publics (poubelles d'arrêt de bus, bulles à verre ou vêtements, abords de gare...).

4. Qui sont les inciviques et qu'est-ce qui les motive ?

En ce qui concerne les inciviques, il n'y a pas un profil type aux yeux des professionnels interviewés, mais il convient plutôt de tenir compte d'une multitude de facteurs tant intrinsèques qu'extrinsèques (registre motivationnel, circonstances, situations de vie, profils de lieux...) comme sources d'explication.

Selon les experts et spécifiquement les agents constatateurs, les motivations principales poussant à abandonner ses déchets quels qu'ils soient sont la fainéantise, la négation de l'acte en lui-même, la perte accidentelle du déchet, les budgets associés à l'achat des sacs poubelles, l'incompréhension des règles et les horaires des recyparcs qui ne correspondent pas aux exigences des citoyens.

Ainsi, même s'il est nécessaire de communiquer vers eux, il semble impossible aux yeux des experts rencontrés d'adresser le même message à tous les inciviques.

Dans ce contexte, il a néanmoins été possible de dégager des profils motivationnels et comportementaux communs, peu importe le type de déchet concerné.

Cette approche par profil motivationnel a pour avantage d'apporter des réponses et des solutions, qui prennent en compte les éléments déclencheurs mais aussi les freins à ces mauvais gestes, et ce de manière à la fois globale, mais aussi spécifique, par sous-segment ou domaine investigué (Déchets sauvages / Dépôts clandestins). Cette méthodologie devrait in fine dégager les leviers potentiels de changement de comportements.

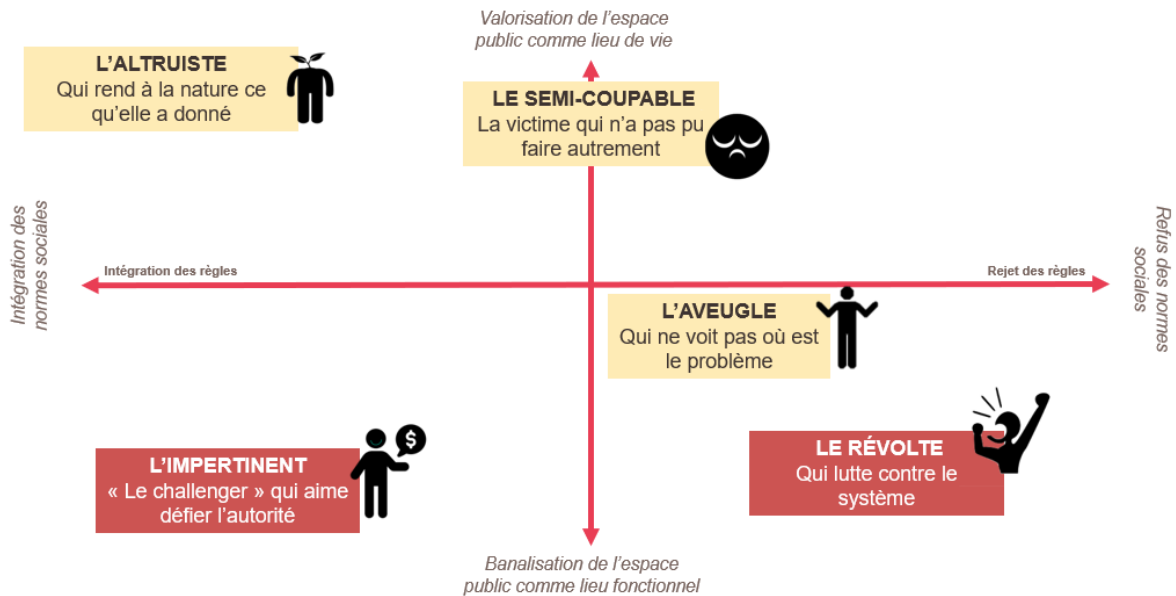
Les pollueurs peuvent être situés sur deux axes :

1. En abscisse, l'intégration ou le rejet des règles en matière de gestion des déchets.
 - Avec pour les profils ayant plus ou moins intégré les règles, une forme de connaissance des bons gestes ou des gestes recommandés en matière de gestion des déchets.
 - Pour les profils rejetant les règles, un comportement reflétant le rejet ou l'ignorance liée aux règles en matière de gestion des déchets.
2. En ordonnée, la valorisation/ considération de l'espace public par les pollueurs.
 - Pour certains, une vision de l'espace public comme lieu de vie partagé avec une série de règles de vivre ensemble, implicites ou explicites.
 - Pour d'autres, une vision de l'espace public comme un lieu fonctionnel qu'ils considèrent uniquement à travers le prisme de son usage et des droits que l'on a d'en user.

Ce rapport aux règles en matière de gestion des déchets et le rapport à l'espace public sont deux facteurs importants influençant fortement les comportements liés aux déchets.

Les différents profils présentés sont des attitudes, des positions, qui sont susceptibles d'être adoptées par les citoyens et qui varient en fonction de la situation et du type de déchet : une même personne est susceptible d'adopter un type de profil dans une situation x, et de changer son attitude dans la situation y.

Cela peut être un facteur important à prendre en compte, notamment en matière de communication, car selon le profil, l'attitude adoptée, un message est plus ou moins compris, plus ou moins accepté et intégré.



Cinq profils motivationnels ont été mis en évidence :

1. **L'aveugle**, défini comme le profil de base de l'incivique en matière de malpropreté de l'espace public. Porteur d'ocillères, il ne se voit pas comme fautif sauf lors de la confrontation régulière avec les conséquences de ses actes.
Sa devise : « Je ne pensais pas que c'était un problème »
 S'il est sujet à une sanction, sa réaction sera « Je n'y crois pas », car il ne sait pas qu'il est en faute et que son acte est grave et il ne sait pas qu'il y a des sanctions applicables et sa réaction première est l'étonnement.
2. **Le semi-coupable**, guidé par un sentiment d'impuissance face à ses difficultés à gérer ses déchets, il est prêt à changer car sa culpabilité peut être un moteur de changement de comportements.
Sa devise : « Je n'ai pas pu faire autrement »
 S'il est sujet à une sanction, sa répartie sera « C'est une injustice », parce qu'il pense avoir fait tout ce qu'il pouvait.
3. **L'altruiste**, écologiste convaincu, il se considère comme un bienfaiteur, agit avec générosité et respect des autres et de la nature. Il faut le sortir de ses croyances.
Sa devise : « Je trouve que je fais du bien »
 S'il est sujet à une sanction, il ne pourra y croire, « C'est impossible ! », puisqu'il se croit dans le bon.

4. **Le challenger**, impertinent, il agit avec la volonté d'être « plus malin » que le système. Il faut engager un vrai travail de dialogue et de collaboration entre lui et les instances légales pour l'amener à transformer sa dynamique négative dans une perspective positive, plus engagée et citoyenne.

Sa devise : « Quelle aventure, cela m'amuse ! »

S'il est sujet à une sanction, il s'exprimera de la sorte, « J'ai joué- j'ai perdu », parce qu'il est dans une dynamique de jeu de type « pas vu, pas pris ».

5. **Le nihiliste**, guidé par un sentiment de révolte contre la pression et la violence du système social, la colère est son moteur. Profil difficile (aujourd'hui) à engager dans une évolution de comportements, il faut lui rappeler les règles et les inscrire dans un contrat de citoyenneté, avec la sanction comme solution complémentaire.

Sa devise : « Et puis quoi encore ! »

S'il est sujet à une sanction, il fera état de tout le mal qu'il pense de la société et des règles mises en place, « C'est bien la preuve de ce que j'en pense ! ».

Ce qui transparaît du discours des personnes rencontrées, c'est l'impression qu'aujourd'hui elles portent seules la responsabilité du déchet après son utilisation ou sa consommation. Elles pointent l'explosion des invitations à la consommation (nomade / internet/...) avec dans le même temps, l'impression que la réponse des pouvoirs publics est lacunaire, voire absente.

En effet, la poubelle publique est reconnue comme la norme d'usage pour le respect de la propreté mais elle devient le symbole clé du manque de considération à leur égard et le centre de tous leurs griefs (pas assez, toujours pleines, mal situées, mal configurées...).

Il semble normal ou primordial pour les inciviques qu'il y ait un partage des responsabilités dans la gestion des déchets de consommation. Pour eux, l'autorité publique est responsable de l'espace public et donc du maintien de la propreté, à savoir le nettoyage en tant que tel de l'espace public mais aussi de la qualité de l'aménagement urbain.

Les entreprises de production (emballages, tabac...), les grandes surfaces et tous les lieux de distributions et de consommation sont également pointés du doigt car le citoyen est jugé co-auteur ou co-responsable de la gestion des déchets qu'il produit indirectement au travers de la consommation des produits commercialisés par les entreprises.

Ainsi, les auteurs de malpropreté reconnaissent le caractère délictueux de leurs actes, mais tous refusent d'être « les cochons payeurs », les uniques coupables d'un système de société de consommation qui génère naturellement un excès de déchets.

Dans la même logique, les dépôts clandestins résultent d'une difficulté à gérer la surabondance d'objets dans l'espace privé.

5. Les auteurs de déchets sauvages (y inclus les mégots)

Le discours tenu à propos des « petits déchets sauvages » est commun à tous les individus inciviques qui les commettent et tient à une dimension psychologique très fortement centrée sur le « moi d'abord ». Egocentrés, ils font passer leur confort personnel avant toute chose. Ainsi, les petits déchets personnels sont considérés comme des « petits encombrants du quotidien » dont on se débarrasse sans un état d'âme.

Il s'agit aussi du reflet du rapport particulier que ces personnes entretiennent avec la propreté : on jette parce que, d'une certaine manière, « garder sur soi » dérange. L'incivique préfère se débarrasser de son déchet car il veut garder ses poches vides et sa voiture propre et rangée.

La voiture est un lieu « intime » par excellence, renforçant la perception de l'extérieur de la voiture comme « extime ». Elle est une extension de soi et se veut le reflet plus ou moins conscient de l'identité de chacun. Cela débouche sur une attention toute particulière à la propreté de cet espace privé, ce qui pour certains justifie leurs actes inciviques en jetant les déchets hors du véhicule.

Jeter s'apparente à un acte banalisé. Le déchet s'inscrit ainsi dans un cycle de consommation où son abandon est l'aboutissement naturel et la solution normalisée (exacerbée par les nouveaux modes de consommation de type « on the go »). Se débarrasser/ jeter... devient une conséquence associée à un rituel de consommation « on jette comme on consomme ».

Il s'agit en quelque sorte d'un acte irréfléchi, un « réflexe », en lien direct avec un geste de consommation, sans se soucier du respect des règles de savoir-vivre et des bonnes manières. Le déchet n'a pas d'identité propre et est considéré comme un « non-objet ».

Cependant, il serait possible de faire naître une prise de conscience d'une culture de la surconsommation et du plaisir éphémère en tant que miroir négatif de la société. Il existe un potentiel de changement des comportements de consommateur et donc de « jeteur », mais cette prise de conscience nécessitera un accompagnement, au travers un travail d'éducation et de valorisation. En tout état de cause, on ne pourra faire l'économie d'un débat quant au nécessaire partage des responsabilités entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les consommateurs.

Bien que la moitié du panel de citoyens dit ne pas avoir conscience de leurs gestes, ni de leurs impacts, tous savent que jeter est un acte incivique. S'agissant d'un type d'incivilité touchant aux règles de savoir-vivre et au rapport à l'humain (lien symbolique au personnel nettoyant), le fait d'être à l'origine de déchets sauvages va activer un certain malaise, qui ne se retrouve pas spécialement dans le cas d'actes de dépôts clandestins.

6. Les auteurs de dépôts clandestins

Les comportements de dépôts clandestins sont des actes réfléchis et programmés puisqu'ils nécessitent de contourner la réglementation mise en place. Cela implique le développement de stratégies plus ou moins développées et cela rend le scénario de totale insouciance plus difficile et nécessite la mise en place d'un réel argumentaire quant aux raisons de l'acte.

Beaucoup d'inciviques insistent sur le fait que leur première démarche a été de suivre les modalités réglementaires et institutionnelle de gestion des déchets mais, se retrouvant confrontés à des difficultés (solutions mises disposition jugées insuffisantes ou trop onéreuses et vécues comme des contraintes (temps / organisation...)), ils ont opté pour le dépôt clandestin, plus facile et plus rapide.

Le bon comportement nécessite de l'énergie, des efforts financiers, physiques et organisationnels. Quel que soit le contexte, les inciviques expriment toujours beaucoup d'émotions fortes dans leur histoire et, ce sont des émotions qui évoluent dans les différentes étapes du processus que nous pouvons définir en 3 temps : AVANT – PENDANT – APRES.

L'« AVANT » correspond à la colère et/ou au sentiment d'impuissance. Pour la majorité des inciviques, la toile de fond de leur discours est tissée par des sentiments très négatifs de colère, révolte et vengeance, issus d'expériences négatives avec le système légal mis en place.

Confronté à ce qu'ils ressentent comme une forme de non considération/non-respect à leurs égards et non considération de leurs efforts, les inciviques expriment un très fort sentiment de colère, de rage ou d'impuissance (pour exemple : le fonctionnement des recyparcs (horaire non adapté) et le manque d'empathie du personnel d'accueil, le prix à payer pour se débarrasser correctement de ses déchets...). Dans cet état d'esprit, ils légitiment leurs actes, avec la justification de ne pas avoir d'autres solutions possibles et réalistes à disposition pour se débarrasser de leurs déchets.

Il est à noter que tous ces sentiments négatifs peuvent être exacerbés par une situation de vie pénible qui pousse à ce type de comportement : incendie ou inondation de son logement, décès d'un proche et vidange de son logement, travaux pénibles, ...

Le « PENDANT » correspond à l'excitation ou la peur du « pas vu, pas pris ». Être l'auteur de dépôts clandestins est pour plusieurs d'entre eux une source de grande excitation car il y a généralement une conscience de l'existence d'un cadre légal. La peur d'être pris fait vraiment partie de l'acte et certains en parlent comme une forme d'excitation de transgresser un interdit, de jouer avec le feu (le kick du « hors la loi »). Toutefois, cette peur d'être pris sera néanmoins un frein auprès d'un profil d'inciviques moins aventurier.

L'« APRES » se traduit par le plaisir d'avoir été plus malin que le système avec le sentiment mitigé d'avoir été contraint d'agir de la sorte. Il y a d'une part, un sentiment de soulagement d'avoir réussi à se débarrasser de ses déchets, si « encombrants », et d'autre part, une forme de fierté d'avoir réussi à économiser de l'argent et de ne pas s'être fait avoir par le système.

Une certaine culpabilité peut apparaître lorsqu'il y a une prise en compte des conséquences des actes commis mais elle est assez rapidement évacuée étant donné ce sentiment de colère et/ou d'impuissance et la tendance à reporter la faute sur le système. Par ailleurs, il n'y a aucune culpabilité lorsque l'incivique est en révolte contre le système ou lorsqu'il a le sentiment de faire du bien à autrui, par exemple, en déposant sur le trottoir, un magazine qui pourra être repris par quelqu'un d'autre.

Par ailleurs, même s'il existe des solutions structurelles de gestion des déchets, telles que les recyparcs, les bulles à verre, les ramassages des déchets en porte-à-porte, ..., elles peuvent être considérées par certains comme déconnectées de leur réel besoin. On notera, toutefois, la volonté des pouvoirs publics de proposer de nouvelles solutions comme les collectes d'encombrants sur demande ou encore les ressourceries. Ces solutions sont toutefois encore fort méconnues de beaucoup des personnes interrogées.

On constate aussi une distinction souvent très nette aux yeux des inciviques entre transgresser un règlement et faire du mal à l'environnement. Pour certains, la perception de la gravité de leurs actes sera souvent en lien avec l'impact écologique et non avec celui du règlement des déchets et la sanction afférente.

Au sein de l'espace public, il y a des zones plus spécifiquement propices à l'abandon. En effet, l'état dégradé de certaines zones de la ville est souvent cité comme un alibi quant au fait d'ajouter des déchets à une salissure ou une dégradation ambiante déjà existante. La ville est un espace qui est souvent perçu à la base comme sale et pollué, les inciviques ont donc moins d'états d'âme à se débarrasser de leurs déchets.

Certaines zones dédiées à la récolte des déchets (recyparcs, bulles à verre...) peuvent également poser des problèmes. Ces espaces sont gérés par les pouvoirs publics et il semble donc normal pour les inciviques de déposer des déchets devant, à côté et aux alentours de ces zones.

Les terrains vagues, les bords de route de campagne et les endroits isolés sont également des endroits propices aux actes inciviques. Il s'agit de lieux sans vie qui génèrent un sentiment de 'presque droit' au dépôt clandestin et un sentiment partagé que les dépôts clandestins ne font de mal ni à des personnes, ni à la nature.

Alors que dans le cas des déchets sauvages, il n'y a pas un profil-type d'auteurs d'incivités en termes d'âge, de genre, de situation de vie, on ne peut pas en dire autant pour les auteurs de dépôts clandestins. Il existe en effet de vraies spécificités associées à leurs comportements :

- l'âge ;
- le genre ;
- le type d'habitat (urbain versus rural) ;
- la situation sociale.

a) l'âge

En fonction de l'âge, les croyances et les envies changent. Par exemple, les personnes plus âgées pensent que la nature est encore capable « d'absorber » les déchets, alors que les jeunes entrevoient des solutions plutôt alternatives issues de l'économie circulaire (partage, réemploi...).

Les jeunes envisagent plus facilement la revente en seconde main avant de jeter leurs déchets. Les jeunes adultes sont beaucoup plus portés sur les achats en ligne. Ils se retrouvent ainsi parfois avec des déchets compte tenu qu'il n'y a pas toujours de reprise des anciens articles défectueux ou qu'il existe du suremballage lié au transport. C'est une différence par rapport aux achats effectués via les circuits traditionnels.

Les plus âgés ont leurs comportements marqués par les habitudes du passé (comme par exemple le fait de pouvoir brûler ses déchets dans le fond du jardin comme à l'époque). Selon eux, tout est devenu beaucoup plus strict et plus contraignant et il est par ailleurs difficile pour eux de déplacer des encombrants.

b) le genre (masculin/féminin)

Le genre est un vecteur d'inégalité dans la gestion des déchets. Les femmes, qui plus est lorsqu'elles sont seules, souffrent de pouvoir assurer une gestion appropriée de déchets lourds, en particulier des gros encombrants. Elles dénigrent également l'atmosphère des recyparcs, milieu considéré comme hyper masculin et peu accueillant.

c) le type d'habitat (urbain versus rural)

Le type d'habitat est un élément important dans la gestion des déchets. Ainsi, en milieu rural, on constate la persistance de mauvaises habitudes (on brûle, on enterre, ...).

A côté de cela, d'autres causes de gestes inciviques sont notées. Ainsi, les disparités liées aux facilités de stockage (cf. taille des caves/ présence d'un grenier/ d'espaces en fond du jardin...) et de déplacement (ex. : les habitants des communes urbaines ne disposent pas toujours de voiture) peuvent influencer l'acte de se débarrasser des déchets.

On constate que dans les milieux urbains et périurbains, l'acte de dépôt clandestin est bien plus « réfléchi ». Il faut veiller à agir de la manière la plus discrète possible, à l'instar d'agir lorsqu'il fait noir. Alors qu'à la campagne, il y a d'avantages de possibilité de se débarrasser de ses déchets, facilement, avec moins de contrôle social et sans trop réfléchir.

d) la situation sociale

La situation sociale joue également un rôle, plus précisément dans des situations de précarisation et lors de changement de vie important ayant pour corollaire une perte de repères significative (divorce, perte d'un emploi, arrivée d'un enfant, famille recomposée...).

L'acte de dépôt clandestin est alors souvent raconté comme un lien de cause à effet avec la situation sociale de l'individu et est perçu comme étant la seule solution envisageable pour tenir la tête hors de l'eau, notamment d'un point de vue financier. A noter que pour une frange de la population précarisée, le tri et la gestion des déchets n'est pas une « pratique maîtrisée » et ils n'en sont d'ailleurs souvent pas très fiers.

Pour les personnes n'exprimant pas de difficultés financières majeures, ils sont guidés par un sentiment d'injustice considérant devoir payer beaucoup trop cher pour la gestion des déchets. Leur comportement de malpropreté est alors davantage de l'ordre de la revendication que de celui d'un réel problème financier du quotidien.

7. Les types de déchets sauvages

L'étude a pu dégager aux yeux des personnes rencontrées cinq types de déchets sauvages :

1. Les « biodégradables » :

Ces déchets sont jugés comme « pardonnables » avec un niveau d'impact ou de gravité proche de zéro, puisqu'ils vont « naturellement » disparaître. Le biodégradable est conçu pour être jeté ou se laisser jeter, il s'avère être, aux yeux des personnes interrogées, un déchet écologique par excellence.

Pour les personnes interrogées, cette catégorie reprend :

- les produits bruts, sans transformation, venant de la nature et retournant à la nature (pelures/ trognons/ fruits/ écorces de pistache/...);
- les « petits » papiers (petits papiers/ tickets de parking/ tickets de caisse/ mouchoirs en papier...). Parfois, les « petits emballages de bonbons » sont intégrés dans cette catégorie, la petitesse du produit et de son déchet justifie la minimisation de l'acte de s'en débarrasser ;
- les « restes alimentaires de consommation on the go » (pique-niques/ snacks/ restes de tartines/...) avec un manque de clarté sur l'intégration ou non de leurs emballages au sein de cette catégorie biodégradable : parfois oui/ parfois non) ;
- les articles aux labels biodégradables (langes/ emballages issus de produits bio, ...).

Une attention particulière doit être donnée à ce type de déchets pour lesquels le label « écologique » dispense fortement l'acte de s'en débarrasser. Ainsi, l'arrivée des couverts/ pailles/ assiettes/ gobelets dits « biodégradables » va valider chez les inciviques le fait de continuer à jeter.

2. Les déchets « par automatisme »

Il s'agit de déchets présentant une caractéristique de consommation ritualisée, machinale mais également discrète ; ce qui facilite la vitesse de leur abandon. Ils comprennent les chewing-gums et les mégots qui présentent certaines similitudes en termes de mécanisme de consommation. Pour ces derniers, par habitude, les inciviques les font disparaître rapidement en misant sur leur disparition via les égouts.

Pour les fumeurs, le mégot est considéré à la fois, comme le plus discret des déchets et le moins gérable. Il n'est pas pensable de le garder sur soi, ce qui amène les fumeurs à devoir s'en débarrasser toujours rapidement ou dans l'urgence.

Jeter son mégot est un geste naturellement intégré dans l'acte de fumer, moins « condamné » que le fait de fumer lui-même. L'interdiction du tabac dans de nombreux endroits augmente la consommation à l'extérieur et influence manifestement la malpropreté sur la voie publique, avec le sentiment que peu de solutions dédiées y sont apportées.

Pour les fumeurs, la voiture est par excellence un espace qui facilite l'élimination impulsive du mégot (absence de cendrier/ inconfort de l'odeur, impossibilité d'éteindre et donc danger de conservation...). Le manque de solutions acceptables pour les conserver justifie l'obligation de s'en défaire entraînant in extenso une absence de culpabilité.

3. Les déchets « issus du suremballage »

Il s'agit ici des emballages de portions individuelles, de sachets de friandises ou de Candy bars, des déchets de la consommation « drive in », d'emballages de lunchs « on the go » (boîtes en carton/ gobelets /couverts/ restes de salade préemballée...).

Les consommateurs se retrouvent face à deux sentiments :

- une injustice : un sentiment de responsabilité non partagée et d'injustice dans la mesure où l'élimination du déchet d'emballage incombe aujourd'hui exclusivement aux consommateurs ;
- un inconfort : le manque de poubelles à proximité des lieux de consommation « on the go » et des lieux de vente de ces consommations accentuent un sentiment de manque d'attention quant au confort du client et n'encouragent pas la volonté de changement de comportement.

4. Les déchets « médiatisés et pointés du doigt »

Bouteilles en plastique et canettes métalliques... sont des déchets devenus fer de lance de l'écologie et de la cause environnementale (dégâts sur les mers/ sur les animaux...) avec une médiatisation de la gravité des effets de ce type de déchets.

5. Les « petits déchets cumulés » : déchets sauvages ou dépôts clandestins ?

Tout ce qui traîne dans une poche ou un sac, qui embarrasse et entrave le confort personnel. Ce sont les déchets qui demandent à être évacués, pour faire de la place ou rendre propre (tout type de déchet d'emballage, mouchoirs, ... mais aussi les piles, extraits de banque, enveloppes de courrier, le contenu du cendrier de voiture, tout ce qui traîne dans la voiture et qui dérange le conducteur ou ses passagers...).

Ces déchets sont éliminés en toute discrétion. Cet acte s'apparente souvent à un dépôt clandestin puisqu'il est souvent motivé par une intention de se débarrasser de ces déchets. Il s'agit donc d'un acte conscient et prémédité.

8. Les types de dépôts clandestins

Aux yeux des personnes rencontrées, il existe six grandes catégories de dépôts clandestins :

1. Les déchets « ménagers du quotidien »

Il s'agit d'une forme de commodité où les poubelles publiques deviennent des extensions des poubelles domestiques et l'incivique n'a pas ou peu de culpabilité de son acte. Il s'agit souvent de déchets récurrents en termes de fréquence avec souvent un objectif de réduire le coût de la poubelle (et d'éviter les odeurs), tels que la litière de chat, les capsules de café, les langes de bébé, les coquilles de moules, les entrailles de poisson ou plus simplement les déchets standards du quotidien.

2. Les déchets « biodégradables »

Ces déchets présentent une certaine naturalité qui déculpabilise les inciviques. Sont placés dans cette catégorie : la litière de chat biodégradable, les déchets de jardin/verger, ... et pour certains, les meubles en bois qui est un matériau naturel. Il existe une tendance à les jeter dans la nature, sans culpabilité, avec la conviction d'un retour à la nature.

3. Les déchets « toxiques »

Une catégorie qui génère plus d'attention liée aux conséquences et aux risques encourus (pour soi et pour les autres). Un manque de connaissance des impacts sur l'environnement vient justifier un certain « laisser-faire » ! Il s'agit par exemple des peintures, huiles de vidange, piles, ampoules, produits chimiques, amiante...

Une des raisons qui provoque aussi le dépôt de ce type de déchet est le fait de devoir en accumuler plusieurs avant de pouvoir s'en débarrasser, ce qui conduit à les jeter dans la poubelle normale (piles, ampoules) ou à s'en débarrasser en les jetant sans plus de considération dans les cours d'eau, un terrain vague ou au bord de route...).

4. Les « encombrants » qui font partie du stock de la maison/ des armoires

Il s'agit d'objets arrivés en fin de vie qui ne répondent plus aux besoins et dont le problème est souvent la taille. Sont placés dans cette catégorie les jouets, les cassettes VHS, DVD, CD, la vaisselle, des cintres, des vêtements, les objets de décoration, petites lampes, vases, ...

Leur degré d'usure sera un des premiers critères qui déterminera leur évacuation :

- si l'objet est encore en bon état : il est soit déposé sur le trottoir avec une pancarte « à donner », soit revendu ou soit donné. Il s'agit d'une démarche assimilée à un geste positif, et dans ce contexte, personne n' imagine qu'il est interdit de se débarrasser de ses encombrants de la sorte ;
- si l'objet est inutilisable : il est jeté dans la poubelle classique s'il n'est pas trop encombrant ou trop lourd. Pour les déchets plus encombrants, ils sont abandonnés dans des lieux isolés.

5. Les « petits électroménagers »

Il s'agit d'objets qui ont tendance à se retrouver dans la poubelle classique comme les rasoirs, lampes, fer à repasser, aspirateur, percolateur... Il n'y a pas toujours de connaissance très claire des règles à respecter face à ce type de déchets électroniques.

Pour les appareils sensibles en termes de confidentialité des données (GSM, ordinateur...), il est souvent évoqué le besoin de garantie de confidentialité lors de l'évacuation légale, ce qui pousse à les conserver chez soi, par sécurité, ou à s'en débarrasser de telle manière qu'il ne puisse plus y avoir de traçabilité, comme par exemple les jeter à l'eau.

6. Les (très) « gros encombrants »

Il s'agit de déchets qui demandent beaucoup d'efforts, tels que le gros électroménager (machine à laver, frigo...), le mobilier (canapé, cabine de douche...), les restes de chantier/ construction/ rénovation/ travaux, les pneus...

De dimension et/ou d'un poids rendant la manipulation de ces déchets pénible et compliquée, les personnes évoquent la nécessité de disposer d'une remorque et de se faire aider pour les soulever et les transporter. Les difficultés pratiques et logistiques peuvent expliquer, selon elles, un comportement déviant aboutissant à l'abandon de ces déchets dans la nature.

9. Quels sont les freins aux comportements inciviques ?

9.1. Les déchets sauvages (y compris les mégots)

Il y a globalement peu de freins associés à l'attitude de l'auteur d'incivilités puisque pour celui-ci, l'élimination du déchet résulte d'un sentiment de normalité. Cependant, certains lieux et espaces où il n'est pas possible d'agir en toute discrétion peuvent freiner les actes inciviques.

Il en est de même de tous les lieux reconnus ou symbolisant le bien vivre social ou le statut social et qui forcent au respect de règles de savoir-vivre (par exemple les quartiers chics, là où c'est propre, où on a la perception qu'un nettoyage vient d'être fait, ...).

A côté de cela, la confrontation de l'incivique au regard des enfants peut être un frein, en provoquant un sentiment de gêne. Les inciviques ne veulent pas endosser le rôle de celui qui ne montre pas le bon exemple : la propreté redevient alors un critère de base d'éducation, une règle et elle reprend sa place dans les valeurs d'éducation familiale. La présence des enfants crée ainsi un malaise, voire de la honte. Les espaces dédiés aux enfants (pleine de jeux/ plage/ parc, ...) sont ainsi des espaces avec un frein moral (mais qui n'empêchent toutefois pas le déchet !).

La présence de l'autorité publique peut aussi être un frein aux actes inciviques. Une certaine peur de la police (plus que des agents de propreté) semble confirmer qu'au fond d'eux-mêmes, les inciviques reconnaissent le caractère répréhensible de leurs gestes. Un autre frein peut se manifester en présence du personnel nettoyeur, qui renvoie aux inciviques le caractère incivique et irrespectueux de leur comportement dans la sphère « du savoir-vivre ».

Qui plus est, la présence de témoins freinera l'acte de jeter ses déchets. Ainsi, selon les personnes présentes aux alentours, on va faire le choix de se débarrasser ou non de ses petits déchets. L'environnement de consommation influencera particulièrement le comportement de l'incivique, principalement auprès des fumeurs qui jetteront plus facilement leur mégot par terre devant d'autres fumeurs.

9.2. Les dépôts clandestins

En matière de dépôts clandestins, différents éléments peuvent freiner le comportement des inciviques, tels que la propreté du lieu. En effet, l'incivique est mal à l'aise à être le premier à salir un lieu. Le regard social et la gêne d'être vu peut aussi les freiner à se débarrasser de leurs déchets, car les inciviques recherchent beaucoup de discrétion lorsqu'ils se débarrassent de ses déchets craignant d'être montrés du doigt et critiqués.

La peur de la sanction conduit également au même besoin de discrétion et d'anonymat, mais vis-à-vis des forces de l'ordre cette fois.

Les enfants et le regard qu'ils portent sur ce type de comportement sont à nouveau un élément important. Pour les inciviques, il est important d'éviter de commettre leur 'méfait' lorsque des enfants sont à proximité de peur de montrer le mauvais exemple et de peur d'être confronté à leur réprobation. En effet, les enfants sont généralement bien au courant des mauvais gestes à éviter et de leurs conséquences via l'école, les mouvements de jeunesse, ... La culpabilité de laisser aux enfants une planète en mauvais état existe surtout chez les parents et les grands-parents.

Cependant, il semblerait que les sanctions financières incitent principalement les inciviques à faire preuve de prudence et de ruse. En effet, selon eux, la menace de sanctionner les

comportements déviants est la seule réponse des pouvoirs publics face à une gestion des déchets perçue comme ‘problématique’.

La majorité des personnes rencontrées ont entendu parler de l’existence d’une sanction applicable aux dépôts clandestins. Cependant, l’information est souvent assez floue et ils se disent qu’avec un peu de prudence et de stratégie, ils ne seront pas pris. Il n’en demeure pas moins que l’existence d’un cadre légal et de sanctions possibles freinent une partie des personnes qui ont peur de se faire prendre.

Le montant précis des sanctions est généralement peu connu et semble exercer un impact différent selon chacun ; soit, on a peur de la sanction, peu importe son montant, soit on joue avec le risque qui est considéré comme minime (peu de chance de se faire prendre) ou comme calculé (calcul de l’économie obtenue grâce au dépôt clandestin).

La dimension répressive de l’amende est vivement critiquée lorsqu’elle s’inscrit dans un contexte de défaillance du système face auquel le citoyen est impuissant et elle sera dès lors vécue comme une réelle injustice (cf. pour exemple lorsque des bulles à verre/ vêtements ou conteneurs de recyparcs sont pleins ou inaccessibles).

Cette dimension répressive est également vivement critiquée lorsqu’elle est vécue comme une injustice sociale, avec des conséquences financières beaucoup plus contraignantes pour les personnes les plus fragilisées, plus pauvres que d’autres.

Si la prise de sanction joue un rôle certain quant à la limitation des dépôts, pour une partie des usagers, il convient néanmoins de contextualiser la démarche, en associant à cette décision les conséquences de ce type d’actes inciviques.

10. Comment faire avancer la lutte contre la malpropreté au sein de l’espace public ?

Il n’y a pas une solution, mais un ensemble d’actions qui peuvent être développées de concert pour aider les inciviques à changer de comportement. Ce changement est d’autant plus difficile que l’acte incivique lié à la malpropreté est inscrit en profondeur dans les habitudes, comme un automatisme.

Qui plus est, la mise en place du changement de comportements est un travail sur le long terme. Différentes études démontrent en effet qu’il est nécessaire de tabler sur une période d’au moins 10 ans.

Il est important de **redonner de la valeur à l’espace public** pour permettre aux gens de se le « réapproprier » et ainsi de passer d’un statut de « consommateur jeteur » à celui de « citoyen responsable » qui sera plus attentif et plus respectueux.

Toute la réflexion autour de la thématique « propreté et espace public » doit avoir pour finalité son appropriation par les usagers avec une incidence sur la qualité de vie dans ces espaces pour pouvoir les vivre comme des lieux où l'on s'y sent en sécurité, respecté, confortable, libre... Se réapproprier un quartier ou une rue amène à un sentiment de bien-être, de bon vivre ensemble et permet une forme de responsabilisation face à cet espace.

La transformation de la dynamique associant individus, déchets et espace public doit passer par des actions de prévention (informer, éduquer et utiliser le regard social comme force de dissuasion) et par des actions de répression, en ne négligeant pas la force de la valorisation des actes positifs, l'objectif étant d'accompagner au changement et de réintroduire les règles de bon usage de l'espace public.

Cette transformation ne peut se faire qu'au travers d'une nouvelle dynamique de partage des responsabilités entre les parties prenantes : les citoyens, les pouvoirs publics, le monde des entreprises et des commerces. Dans ce cadre, Be WaPP a un rôle crucial à jouer en guise de catalyseur de changement.

Appliquer les sanctions et les rendre crédibles, c'est une des bases fondamentales de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins. Il faut rappeler les réglementations en vigueur et les sanctions financières encourues lors de ces actes inciviques. Si nul n'est censé ignorer la loi (et le prix de l'infraction), celle-ci est floue pour beaucoup de personnes.

Le sentiment d'impunité avec l'idée que le risque est éloigné doit être annihilé. A l'heure actuelle, les sanctions sont perçues comme étant sans logique et sans relation de cause à effet (du simple avertissement à des amendes pouvant aller de 50€ à 350€, voire même plus). Cette situation entraîne un questionnement sur l'efficacité et la cohérence du cadre légal.

Appliquer des sanctions permettrait de contrer le sentiment généralisé d'impunité qui n'incite pas à « faire l'effort ». La réalité des sanctions freinera une partie des inciviques et ce d'autant plus que la peur de se faire prendre augmentera.

Par ailleurs, il conviendra de maintenir la pression afin d'éviter un retour aux 'mauvaises' habitudes réflexes et de réactiver le sentiment dominant que le risque d'être pris reste faible.

Il est donc important d'augmenter l'efficacité de la sanction lorsqu'il y a un flagrant délit d'incivilité, avec la possibilité d'imposer une punition immédiate ou une punition différée mais plus lourde.

Toutefois, ces sanctions resteront incompréhensibles si elles ne sont pas accompagnées d'un encadrement et d'une sensibilisation informative. Il est important que l'individu sanctionné apprenne les conséquences de ses actes.

Une autre manière d'appliquer des sanctions est de proposer des **travaux d'intérêt général ou des peines de substitution**. C'est une manière de donner du sens au geste à réparer.

En effet, la peine de substitution (de type participation à un ramassage de déchets) est bien accueillie au sein des personnes interrogées lors des table-rondes car elle porte sur deux registres : le civisme et la honte. Ramasser des déchets sur le terrain, c'est d'une part, être montré du doigt et d'autre part, c'est se rendre compte des conséquences de ses actes. Ce type de 'punition' apporte une dimension de responsabilisation et peut devenir un moteur de changement de comportement.

Elle offre aussi l'avantage de forcer à regarder la réalité avec les yeux de celui qui fait le travail pour eux ou qui subit les conséquences de leurs actes (travailler avec le personnel nettoyant/nettoyage des espaces pour enfants, les accès routiers...).

L'éducation et l'information jouent également un rôle important dans la lutte contre la malpropreté au sein de l'espace public. Parallèlement, il convient de mettre l'accent sur la reconnaissance et la valorisation des efforts consentis afin que l'incivique, prêt à faire les efforts pour changer de comportement ou ayant franchi le pas dans le cercle vertueux, puisse s'identifier positivement comme un acteur du changement, à l'instar des différentes initiatives participant au mouvement de conscientisation globale autour de la « sauvegarde » de la planète.

Les enfants sont des initiateurs de comportements vertueux. Ils imposent naturellement leur regard social et ils incitent au respect de règles fondamentales au sein de la famille. Il est donc essentiel d'introduire dès le plus jeune âge dans le programme éducatif scolaire, les notions de tri, de civisme et de propreté. Il faut en effet capitaliser sur le rôle « prescripteur » des enfants qui, par le biais de l'éducation reçue, obligent leurs parents à réfléchir sur leurs actes délictueux (même si cela prend plus de sens pour les déchets sauvages que pour les dépôts clandestins qui se font généralement sans et loin de la présence des enfants).

Une information correcte quant à la réelle biodégradabilité des déchets est également importante. En effet, beaucoup d'inciviques ont une perception complètement faussée du niveau de gravité de l'abandon des déchets qu'ils estiment « biodégradables ». Il serait donc judicieux d'informer sur le temps de biodégradabilité des déchets.

Il est aussi nécessaire de **créer des liens entre les déchets et leurs effets directs sur l'environnement, la nature et les animaux**, afin de conscientiser les inciviques quant à la gravité de leurs actes et sur les conséquences « écologiques » ou « sanitaires ». Il faut rappeler que tout déchet ou tout dépôt est potentiellement néfaste peu importe son état, sa composition, ...

Il faut aussi **rappeler l'utilité du tri** au sein du ménage afin que la pratique soit perpétuée à l'extérieur de la maison. Dans ce sens, la présence de poubelles publiques permettant le tri peut être un signal de l'engagement des pouvoirs communaux dans la problématique de la gestion des déchets.

Il faut anticiper les besoins des citoyens et les informer de manière proactive sur la gestion de leurs déchets en leur proposant des solutions adéquates, par exemple lors de l'achat de

nouveaux produits qui nécessitent de se débarrasser de l'ancien (matelas, appareils ménagers, ...), dans les magasins de seconde main, durant les événements de vie tels que les déménagements, les travaux, ...

Dans le cas spécifique des **fumeurs**, ceux-ci sont conscient qu'il faut trouver des solutions, cependant, la responsabilité en incombe selon eux aux producteurs de tabac pour la recherche de solutions efficaces et pérennes. Sur le plan pratique, les fumeurs connaissent les « cendriers de poche ». Ils ont néanmoins des doutes quant à leur efficacité. Il est donc nécessaire de lever le frein à ce sujet et de communiquer sur l'efficacité de ces dispositifs.

Chacun a sa part de responsabilité. Si l'éducation et l'information sont les clés, la sanction n'aura d'effet que si elle est accompagnée d'engagements réels de la part des pouvoirs publics et de tous les acteurs (locaux, commerciaux, ...) dans le combat vers une meilleure propreté de l'espace public.

Les inciviques ont des attentes à l'égard des pouvoirs publics. Ils souhaitent recevoir plus d'empathie par rapport à « leur réalité », ils évoquent des prix et des taxes trop chers pour la gestion des déchets et ils attendent une meilleure gestion des recyparcs, des bulles à verre et des poubelles publiques. C'est la contre-partie des efforts qu'ils pourraient dégager pour changer de comportement.

Concrètement, il souhaite une amélioration de la gestion des recyparcs. Il faut garantir des horaires souples qui sont en lien avec la vie du citoyen. Il faut aussi en repenser à la qualité de l'accueil dans ces lieux car s'il est bien accueilli, le citoyen se sentira aidé et encouragé dans la démarche visant à recycler ses déchets, plutôt qu'à les jeter en pleine nature.

Concernant les bulles à verre et les poubelles publiques, les pouvoirs publics doivent veiller à une gestion efficace de ces dispositifs car aux yeux des inciviques, si le conteneur ou la poubelle est rempli et qu'il doit déposer ses déchets au pied de ces récipients de collecte, la faute n'est pas chez lui mais bien auprès des instances publiques.

Parallèlement, il est aussi nécessaire de valoriser les ressourceries et l'économie circulaire, qui sont tout autant de solutions qui renvoient une image de responsabilisation commune face à un problème de déchets. Cela cadre dans une dynamique qui a le mérite de valoriser les déchets et de donner aux gens un sentiment d'utilité.

Des attentes sont aussi nombreuses du côté de l'implication des entreprises et des commerces dans la problématique de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins dans l'espace public. En effet, il est important que les entreprises et les producteurs réfléchissent à « l'après-consommation » de leurs produits que ce soit sur la nature du déchet généré ou en terme de recyclabilité. A côté de cela, les commerces vendant des produits « on the go » doivent aussi réfléchir à comment accompagner au mieux les consommateurs lorsqu'ils vont devoir se débarrasser du déchet (ex. : placer des poubelles aux alentours de leur commerce).

Une dernière démarche, mais non des moindres, est de **valoriser les agents de propreté** afin qu'ils soient assimilés à des gardiens du confort des citoyens. Il est en effet primordial de casser l'image peu valorisée, voire invisible, de l'agent de la propreté publique en redonnant du sens à son travail.